

N°2024/33

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/09/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation : 25/09/2024

**OBJET : RENOUELEMENT DE BAUX
RURAUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Nicolas LIBESSART – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Chantal PONCHEL – Christian GACQUIERE – Régis BRUNELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire informe le conseil que certains baux de terre arrivent à échéance ce 30 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de ces baux pour 9 ans au prix de 6 quintaux par hectare pour chacune de ces terres.

Ces baux concernent des parcelles et les locataires suivants :

	PARCELLE	CONTENANCE	BASE HECTARE	DATE DU RENOUVELLEMENT DU BAIL	DUREE
M. ALIPRE Stéphane	AT 66	1,6680	6	01/10/2024	9 ans
M. ALIPRE Stéphane	ZP 04	0,3020	6	01/10/2024	9 ans
M. COURTOIS Cédric	AS 21	0,7476	6	01/10/2024	9 ans
M. COURTOIS Cédric	AS 22	0,1221	6	01/10/2024	9 ans
EARL OBIN	AS 17	2,5081	6	01/10/2024	9 ans
M. ROUSSEL Vincent	AN 90	1,5475	6	01/10/2024	9 ans
M. ROUGEGREZ Yann	AS 33	0,8753	6	01/10/2024	9 ans
M. ROUGEGREZ Yann	AS 34	0,8495	6	01/10/2024	9 ans

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour 0 contre, 0 abstention,) :

- **DECIDE** le renouvellement pour une durée de 9 ans des baux pour les parcelles précitées à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- **DECIDE** d'appliquer le tarif de 6 quintaux à l'hectare pour le renouvellement des baux de terre agricoles conclus pour une durée de 9 ans ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la rédaction des documents nécessaires et de leur signature avec les intéressés.

Fait et délibéré les mois, jours et an et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/09/2024



Le Maire,

Henri DEJONGHE